

Cap-Santé, le 21 mars 2018

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 21 mars 2018, à 19 h, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.**

19 H

#### **PRÉSENCES ET QUORUM**

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

**Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :**

Ville de Cap-Santé	Denis Jobin
Municipalité de Deschambault-Grondines	Denise Matte
Ville de Donnacona	Jean-Claude Léveillé
Ville de Lac-Sergent	Yves Bédard
Ville de Neuville	Marie-Michelle Pagé
Ville de Pont-Rouge	Ghislain Langlais
Ville de Portneuf	Mario Alain
Municipalité de Rivière-à-Pierre	Andrée St-Laurent
Municipalité de St-Alban	Deny Lépine
Ville de St-Basile	Guillaume Vézina
Municipalité de St-Casimir	Dominic Tessier Perry
Municipalité de Ste-Christine-d'Auvergne	Raymond Francoeur
Municipalité de St-Gilbert	Léo Gignac
Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf	Denis Langlois
Ville de St-Marc-des-Carières	Guy Denis
Ville de St-Raymond	Daniel Dion
Municipalité de St-Thuribe	Jacques Delisle
Municipalité de St-Ubalde	Guy Germain

**Sont également présents, mesdames et monsieur :**

Josée Frenette	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Caroline D'Anjou	Secrétaire-trésorière adjointe
Lucie Godin	Directrice du Service de développement économique
Jean Lessard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

#### **ORDRE DU JOUR**

*Adoption de l'ordre du jour*

*Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 21 février 2018*

*Première période de questions*

#### **1. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**

1.1 *Liste des débours du 9 février au 7 mars 2018;*

1.2 *Dépôt de la liste des documents à détruire;*

1.3 *Budget affecté pour activités non réalisées au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (résolution remise séance tenante);*

- 1.4 Mandat à la firme SMI Performance pour évaluation des postes au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;
- 1.5 Règlement sur la gestion contractuelle – Avis de motion et présentation.

## **2. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**

- 2.1 Nomination de fonctionnaires désignés adjoints pour l'inspection et l'application de la réglementation d'urbanisme des TNO;
- 2.2 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels dans le cadre de la seconde phase de développement de la villégiature au lac Miguick.

## **3. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

- 3.1 Certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement :
  - 3.1.1 Règlement numéro V-535-04 modifiant le plan d'urbanisme numéro V-535 de la Ville de Donnacona;
  - 3.1.2 Règlement numéro V-539-07 modifiant le règlement de zonage numéro V-539 de la Ville de Donnacona;
  - 3.1.3 Règlement numéro 449-17 modifiant le règlement de zonage numéro 400-12 de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf;
- 3.2 Règlement numéro 381 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf visant à autoriser l'élargissement en zone inondable de la rampe d'accès de la caserne incendie de la Municipalité de Rivière-à-Pierre dans le cadre d'une dérogation à une norme intégrée au document complémentaire – Adoption du règlement;
- 3.3 Règlement de remplacement numéro 378(r) du règlement numéro 378 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf visant à délimiter une aire à vocation particulière à l'endroit du site industriel de Sable Marco inc. – Adoption du règlement de remplacement.

## **4. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

- 4.1 Nomination d'un évaluateur signataire des rôles d'évaluation pour la MRC de Portneuf.

## **5. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 5.1 Comité d'investissement commun (CIC) – Adoption des projets recommandés (document remis séance tenante);
- 5.2 Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf – Projets recommandés;
- 5.3 Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie – Révision de la politique;
- 5.4 Octroi d'un contrat pour la réalisation d'une application mobile;
- 5.5 Fonds Patrimoine et Culture 2018 – Recommandations du comité d'analyse;
- 5.6 Soutien à une production artistique au Parc naturel régional de Portneuf;
- 5.7 Demande de radiation dans le Fonds local d'investissement;
- 5.8 Alliance Québec Vélo de montagne – Plan d'action marketing 2018 – Demande d'aide financière de 12 500 \$;
- 5.9 Défi OS'Entreprendre Capitale-Nationale – Demande d'aide financière de 750 \$;
- 5.10 Salon Nature Portneuf de Saint-Raymond – Demande de commandite de 500 \$;
- 5.11 Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie – Projet recommandé dans le volet « Animation et mobilisation du milieu »;

5.12 Commission du développement social et économique – Mandat de réalisation d'un plan d'action sur le développement de la main-d'œuvre.

## **6. DOSSIERS RÉGIONAUX**

- 6.1 Festival de films pour l'environnement, 15<sup>e</sup> édition – Demande de participation financière;
- 6.2 Nomination d'un représentant des MRC au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme de Québec (OTQ);
- 6.3 Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf (CGPNRP) – Aide financière 2018;
- 6.4 Projet de schéma de couverture de risques révisé – Adoption;
- 6.5 Soutien au Conseil régional de l'environnement pour le projet Électrification des transports dans la MRC de Portneuf.

## **7. RAPPORTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS**

- 7.1 Commission de l'aménagement et du développement du territoire;
- 7.2 Commission du développement social et économique;
- 7.3 Commission de l'environnement;
- 7.4 Commission de l'administration;
- 7.5 Comité de sécurité publique;
- 7.6 Comité de sécurité incendie;
- 7.7 Transport régional;
- 7.8 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP);
- 7.9 Forum des élus de la Capitale-Nationale.

## **8. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS**

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **PROCHAINES RENCONTRES**

- Comité de travail – le mercredi **4 avril 2018** à 17 h 30;
- Conseil des représentants – le mercredi **18 avril 2018** à 19 h.

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CR 44-03-2018**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Michelle Pagé et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 FÉVRIER 2018**

**CR 45-03-2018**

**CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 21 février 2018 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 21 février 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

### 1. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

#### 1.1 LISTE DES DÉBOURS DU 9 FÉVRIER AU 7 MARS 2018

CR 46-03-2018

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	62 695,98 \$
Service de la paie :	258 290,16 \$
Programmes de rénovation domiciliaire :	19 360,03 \$
Immobilisations :	0 \$
Subventions/Ententes/Commandites/Aides financières :	
▪ Organismes régionaux :	12 503,03 \$
▪ Entente culturelle :	1 803,03 \$
▪ Programme d'aménagement durable des forêts :	54 437,36 \$
▪ Fonds locaux de solidarité (FLS) :	5 030,03 \$
▪ Fonds local d'investissement (FLI) :	120 030,03 \$
Fonds de développement des territoires (FDT) :	
▪ Fonds de croissance :	17 630,22 \$
▪ Pacte rural & Fonds de soutien projets structurants :	38 030,03 \$
▪ Organismes régionaux :	503,03 \$
Baux :	0 \$
Territoires non organisés :	1 554,77 \$
<b>GRAND TOTAL :</b>	<b>591 768,49 \$</b>

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 9 février au 7 mars 2018;

Il est proposé par M. Guillaume Vézina et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

À titre de secrétaire-trésorière de la MRC de Portneuf, je soussignée, Josée Frenette, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 9 février au 7 mars 2018, et ce telles que présentées.

---

Josée Frenette, secrétaire-trésorière

#### 1.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES DOCUMENTS À DÉTRUIRE

CR 47-03-2018

**CONSIDÉRANT** que la Direction générale a procédé à un déclassé des dossiers à détruire, suivant les dispositions du calendrier de conservation des archives de la MRC, et a fourni les listes de ces dossiers lors du comité de travail du 7 mars 2018;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise la destruction des dossiers actifs et semi-actifs présentés lors du comité de travail du 7 mars 2018, en application du calendrier de conservation des documents de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 1.3 BUDGET AFFECTÉ POUR ACTIVITÉS NON RÉALISÉES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018

CR 48-03-2018

**CONSIDÉRANT** que certaines dépenses qui avaient été prévues au budget 2017 n'ont pas été réalisées en date du 31 décembre 2017 et devront être déboursées au cours de l'année 2018, soit :

**Administration :**

Changement de fenêtres CARP et préfecture :	6 205,00 \$
Articles informationnels et promotionnels sur la MRC :	2 600,00 \$
Formations :	1 300,00 \$
Équipements de bureau :	1 300,00 \$
Relations de travail :	2 000,00 \$
Impôts fonciers (rétro rénovation)	5 830,00 \$

**Évaluation foncière :**

Logiciels :	6 200,00 \$
Services professionnels informatique :	3 100,00 \$

**Sécurité publique :**

Formation pinces de désincarcération :	3 500,00 \$
--	-------------

**Développement économique :**

Journaux et revues :	9 500,00 \$
Logiciels :	3 000,00 \$
Honoraires professionnels – planification tourisme :	10 000,00 \$
Publicités et promotion touristique :	15 500,00 \$
Aide financière Fonds de croissance (volets 1 à 7) :	37 600,00 \$
Site Internet – Tourisme :	8 200,00 \$

**Loisirs :**

Entente culturelle 2017 de la MRC/MCC :	20 914,31 \$
Projets Arts et Patrimoine 2017 de la MRC :	2 013,71 \$

**TOTAL :** **138 763,02 \$**

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

**QUE** le conseil autorise le prélèvement de la somme de 138 763,02 \$ au poste budgétaire numéro 59 11000 000, soit le surplus non affecté, afin d'être affectée aux différents projets inscrits ci-dessus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 1.4 MANDAT À LA FIRME SMI PERFORMANCE POUR ÉVALUATION DES POSTES AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

CR 49-03-2018

**CONSIDÉRANT** que le départ imminent à la retraite de la coordonnatrice à la géomatique entraîne des questionnements sur les besoins du service et l'embauche d'une relève à venir en aménagement du territoire;

**CONSIDÉRANT** que la firme SMI Performance, de Donnacona, a soumis une offre afin de faire l'analyse des postes au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et que les résultats permettront de voir la répartition optimale des tâches et le meilleur scénario d'embauche possible;

**CONSIDÉRANT** que cette démarche n'était pas budgétée, mais qu'il est possible de la réaliser à même les surplus de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que la commission de l'administration en a fait la recommandation au comité de travail du 7 mars 2018;

**CONSIDÉRANT** que le conseil juge à propos qu'un diagnostic externe soit posé afin d'orienter les décisions stratégiques relatives aux ressources humaines pour le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;

Il est proposé par M. Deny Lépine et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf accorde à l'entreprise SMI Performance le mandat visant à élaborer une analyse complète des tâches reliées aux postes du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et à présenter des recommandations de répartition des tâches et d'embauche;

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la MRC le formulaire d'acceptation de l'offre de service;

**QUE** le conseil accorde ledit contrat à SMI Performance pour une somme de 16 000 \$ plus taxes applicables, frais de déplacement et de repas;

**QUE** les déboursés soient inscrits au poste budgétaire « Honoraires professionnels » numéro 02 14001 414 et payés à même le surplus libre de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **1.5 RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

M. Daniel Dion, représentant de la Ville de Saint-Raymond, dépose un avis de motion à l'effet que, lors d'une prochaine assemblée régulière du conseil de la MRC de Portneuf, un règlement aux fins de décréter les règles encadrant la gestion contractuelle à la MRC de Portneuf sera soumis pour adoption.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

## **2. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**

### **2.1 NOMINATION DE FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS ADJOINTS POUR L'INSPECTION ET L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DES TNO**

CR 50-03-2018

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf est responsable de l'administration et de l'application de sa réglementation d'urbanisme dans les territoires non organisés (TNO) qui sont sous sa juridiction;

**CONSIDÉRANT** que la section 3.1 du règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme (règlement numéro 359) prévoit que la surveillance, le contrôle et l'application des règlements d'urbanisme sont confiés à un officier nommé par le conseil comme « fonctionnaire désigné » et que celui-ci peut être assisté dans sa tâche par un ou plusieurs adjoints;

**CONSIDÉRANT** que la personne qui était nommée comme adjoint au fonctionnaire désigné pour les TNO a quitté ses fonctions au sein de la MRC de Portneuf et qu'il y a lieu de procéder à son remplacement;

**CONSIDÉRANT** que les besoins d'assistance concernent l'inspection sur le terrain et le soutien administratif lié à la délivrance des permis de construction et des certificats d'autorisation;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la nomination de deux fonctionnaires désignés adjoints eu égard aux tâches qui sont liées à l'inspection et à l'application de la réglementation d'urbanisme des TNO;

Il est proposé par M. Yves Bédard et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf nomme M<sup>me</sup> Marie-Pierre Beaupré et M<sup>me</sup> Andréanne Bureau, adjointes au fonctionnaire désigné chargé de l'application des règlements d'urbanisme des territoires non organisés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **2.2 CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS DANS LE CADRE DE LA SECONDE PHASE DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE AU LAC MIGUICK**

CR 51-03-2018

**CONSIDÉRANT** que depuis l'été 2012, un projet de développement de villégiature est en cours sur le territoire privé du secteur Miguick (TNO Linton), plus particulièrement autour du lac Miguick;

**CONSIDÉRANT** que la première phase de ce développement a été lancée à l'époque par la mise en disponibilité de huit terrains de villégiature par le propriétaire du domaine, la Fiducie Jeff;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a accepté en janvier 2018 d'autoriser la Fiducie Jeff à entreprendre une nouvelle phase de développement sur la base de 22 nouveaux terrains à bâtir;

**CONSIDÉRANT** que, dans la foulée de la décision de la MRC, le promoteur a rapidement procédé au dépôt d'une demande visant à lotir deux premiers terrains aux fins de lancer cette seconde phase de développement;

**CONSIDÉRANT** que le règlement de lotissement des TNO de la MRC de Portneuf prescrit que, lors du dépôt d'un plan relatif à une opération cadastrale à l'intérieur de la zone dans laquelle est

compris le secteur du lac Miguick (Vill-B), le promoteur doit respecter les exigences liées à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Portneuf doit déterminer la nature de cette contribution et qu'il peut, à son choix, exiger la cession gratuite d'une superficie équivalant à 10 % du terrain compris dans le projet de lotissement ou encore requérir le versement d'une somme équivalant à 10 % de la valeur du terrain compris dans ce même plan de lotissement;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du CCU des TNO à l'effet d'exiger une contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels sous la forme d'un versement monétaire basé sur la valeur du terrain étant donné l'absence d'enjeu en matière d'accessibilité publique aux plans d'eau dans le secteur;

**CONSIDÉRANT** que, lors de la 1<sup>re</sup> phase de développement, la MRC de Portneuf a exigé du promoteur une contribution monétaire équivalant à 10 % de la valeur des terrains pour chaque terrain qui a été loti dans ce secteur (CR 136-07-2012) aux fins de constituer un fonds spécial destiné au financement de projets de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;

Il est proposé par M. Guy Denis et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf exige que la Fiducie Jeff verse une contribution monétaire équivalant à 10 % de la valeur des terrains qui seront lotis en bordure du lac Miguick dans le cadre de la seconde phase de développement;

**QUE** les sommes recueillies soient versées dans un fonds spécial destiné uniquement à des fins de parcs, de terrains de jeux ou pour le maintien d'espaces naturels.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 3. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

#### 3.1 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

CR 52-03-2018

**CONSIDÉRANT** que les règlements ci-dessous ont été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro V-535-04 modifiant le plan d'urbanisme numéro V-535 de la Ville de Donnacona;
- règlement numéro V-539-07 modifiant le règlement de zonage numéro V-539 de la Ville de Donnacona;
- règlement numéro 449-17 modifiant le règlement de zonage numéro 400-12 de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans ses rapports d'analyse relatifs à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver lesdits règlements;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf approuve les règlements ci-dessus mentionnés et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre les certificats de conformité requis par la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 381 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE PORTNEUF VISANT À AUTORISER L'ÉLARGISSEMENT EN ZONE INONDABLE DE LA RAMPE D'ACCÈS DE LA CASERNE INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE DANS LE CADRE D'UNE DÉROGATION À UNE NORME INTÉGRÉE AU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE – ADOPTION DU RÈGLEMENT**

**CR 53-03-2018**

**CONSIDÉRANT** que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf, adopté en vertu du règlement numéro 311, est entré en vigueur conformément à la loi, le 9 mars 2009;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre a adopté, le 13 novembre 2017, une résolution (2017-11-189) demandant à la MRC de Portneuf de modifier son schéma d'aménagement et de développement aux fins d'autoriser, au moyen d'une dérogation, l'élargissement de la rampe d'accès permettant aux véhicules d'urgence d'accéder à sa caserne incendie;

**CONSIDÉRANT** que la construction de la rampe d'accès en béton nécessite des travaux de remblai à l'intérieur de la zone à risque d'inondation de grand courant (0-20 ans) identifiée à la carte 7.7-A du schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT** que ce type d'intervention n'apparaît pas dans la liste des travaux ou ouvrages autorisés au document complémentaire dans une zone à risque d'inondation de grand courant;

**CONSIDÉRANT** que la MRC peut autoriser à titre exceptionnel les constructions, ouvrages ou travaux dans le cadre d'une dérogation à une prohibition ou à une norme intégrée à l'intérieur du document complémentaire au schéma d'aménagement et de développement, selon les modalités prévues à cet effet à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

**CONSIDÉRANT** que selon la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, les travaux visant l'agrandissement d'un ouvrage destiné à des fins publiques sont admissibles à une telle dérogation;

**CONSIDÉRANT** que la demande formulée par la Municipalité de Rivière-à-Pierre a été justifiée en fonction des cinq critères d'acceptabilité d'une dérogation apparaissant à l'annexe 2 de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

**CONSIDÉRANT** que les documents déposés à l'appui de la demande démontrent que le projet rencontre l'ensemble de ces critères et n'engendrera pas d'impacts hydrauliques et environnementaux;

**CONSIDÉRANT** que l'intervention projetée vise à améliorer la fonctionnalité de la caserne incendie pour des raisons de sécurité publique;

**CONSIDÉRANT** que cette demande a été analysée par la commission de l'aménagement et du développement du territoire et que celle-ci s'est montrée favorable à une modification du schéma d'aménagement et de développement visant à autoriser les travaux d'élargissement de la rampe d'accès de la caserne incendie par le biais d'une dérogation;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion au présent règlement a été donné à la séance du conseil de la MRC de Portneuf tenue le 13 décembre 2017, accompagné de l'adoption d'un projet de règlement, et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue conformément à la loi en date du 13 mars 2018;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf adopte le règlement numéro 381 modifiant le schéma d'aménagement et de développement visant à autoriser l'élargissement en zone inondable de la rampe d'accès de la caserne incendie de la Municipalité de Rivière-à-Pierre dans le cadre d'une dérogation à une norme intégrée au document complémentaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3.3 RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT NUMÉRO 378(R) DU RÈGLEMENT NUMÉRO 378 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE PORTNEUF VISANT À DÉLIMITER UNE AIRE À VOCATION PARTICULIÈRE À L'ENDROIT DU SITE INDUSTRIEL DE SABLE MARCO INC. – ADOPTION DU RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT**

**CR 54-03-2018**

**CONSIDÉRANT** que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf, adopté en vertu du règlement numéro 311, est entré en vigueur conformément à la loi, le 9 mars 2009;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Sable Marco inc. a demandé à la MRC de Portneuf de modifier son schéma d'aménagement et de développement afin d'agrandir ses activités industrielles sur une superficie de 6,54 hectares;

**CONSIDÉRANT** que le site de l'entreprise est localisé à l'intérieur d'une aire agricole dynamique au schéma d'aménagement et de développement et que celui-ci est également assujéti à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Sable Marco inc. a déjà obtenu plusieurs autorisations de la CPTAQ depuis les deux dernières décennies afin d'agrandir ses activités industrielles;

**CONSIDÉRANT** que depuis 2009, le schéma d'aménagement et de développement détermine qu'un usage dérogatoire à l'intérieur de l'aire agricole dynamique peut agrandir ses activités d'au plus 50 % de la superficie occupée et que l'entreprise Sable Marco inc. a déjà pleinement utilisé cet espace;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise a développé de nouveaux marchés et diversifié ses produits au cours des dernières années et qu'elle requiert des espaces additionnels en vue de répondre à ses besoins;

**CONSIDÉRANT** que l'utilisation d'espaces additionnels à des fins industrielles ne peut se faire qu'en modifiant le schéma d'aménagement et de développement en déterminant une aire agricole à vocation particulière pour l'espace voué à des fins industrielles;

**CONSIDÉRANT** que, par sa résolution 268-06-2013, la Ville de Pont-Rouge appuie le projet d'agrandissement de l'entreprise et demande également à la MRC de Portneuf de modifier son schéma d'aménagement et de développement pour permettre de répondre aux besoins d'espace de l'entreprise en périphérie de son site actuel;

**CONSIDÉRANT** que la commission de l'aménagement et du développement du territoire et le comité consultatif agricole de la MRC ont formulé, selon certaines conditions, une recommandation favorable à l'égard d'une telle modification au schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf, par sa résolution CR 205-11-2014, a mandaté le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour préparer un projet de règlement et entreprendre les procédures de modification du schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de règlement a été adopté en date du 10 mars 2014, qu'une consultation publique a été tenue sur celui-ci en date du 12 mars 2015 et qu'un avis de non-conformité aux orientations gouvernementales avait été signifié par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) sur ledit projet en date du 3 mars 2015;

**CONSIDÉRANT** que suite à diverses démarches, l'entreprise Sable Marco inc. a proposé de compenser la perte de sols agricoles engendrée par son projet d'agrandissement par le déboisement et la mise en culture de parcelles boisées situées ailleurs sur le territoire de la ville;

**CONSIDÉRANT** que cette proposition de compensation a reçu un accueil favorable de la part des directions régionales des ministères concernés et que, suite aux avis favorables reçus, la commission de l'aménagement et du développement du territoire a recommandé l'adoption du règlement final en intégrant diverses mesures liées à la compensation et à la réduction des inconvénients de voisinage vis-à-vis les activités agricoles et résidentielles adjacentes;

**CONSIDÉRANT** l'adoption, le 22 novembre 2017, du règlement numéro 378 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf visant à délimiter une aire à vocation particulière à l'endroit du site industriel de Sable Marco inc.;

**CONSIDÉRANT** que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) statuait, dans son avis daté

du 26 janvier 2018, que le règlement numéro 378 n'était pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles aux motifs qu'il n'avait pas été démontré qu'il n'existait pas d'espace approprié disponible à l'extérieur de la zone agricole et qu'il n'y avait pas de site de moindre impact sur le territoire et les activités agricoles;

**CONSIDÉRANT** que des justifications ont été fournies aux fins de démontrer l'absence d'espace disponible approprié à l'extérieur de la zone agricole pour accueillir l'agrandissement projeté de l'entreprise Sable Marco inc.;

**CONSIDÉRANT** qu'il a été démontré qu'il n'y avait pas de site de moindre impact pour répondre aux besoins en espace de l'entreprise industrielle et qu'il a été entendu que l'espace désigné a été circonscrit selon une vision d'ensemble à long terme et qu'il n'y aurait plus aucune nouvelle demande d'agrandissement de ce site industriel;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC peut adopter un règlement de remplacement suite à la désapprobation par le ministre d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion au présent règlement a été donné à la séance du conseil de la MRC de Portneuf tenue le 21 février 2018, accompagné de la présentation d'un projet de règlement de remplacement;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf adopte le règlement de remplacement numéro 378(r) du règlement numéro 378 modifiant le schéma d'aménagement et de développement visant à délimiter une aire à vocation particulière à l'endroit du site industriel de Sable Marco inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

##### **4.1 NOMINATION D'UN ÉVALUATEUR SIGNATAIRE DES RÔLES D'ÉVALUATION POUR LA MRC DE PORTNEUF**

CR 55-03-2018

**CONSIDÉRANT** le départ de M<sup>me</sup> Nancy Brassard, qui occupait le poste de directrice du Service de l'évaluation foncière de la MRC depuis le 21 avril 2008 et qui en était l'évaluatrice signataire;

**CONSIDÉRANT** que la MRC est dans l'obligation de désigner une nouvelle personne à titre de signataire officiel des rôles d'évaluation afin de se conformer aux exigences de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

**CONSIDÉRANT** que MM. Sylvain Méthot et Robert Dorion, de la firme Groupe Altus, sont membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec et se sont engagés sous serment devant la secrétaire-trésorière de la MRC à remplir leurs fonctions impartialement et

suivant la loi, tel que stipulé aux articles 22 et 30 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf désigne, dès ce jour, M. Sylvain Méthot signataire des rôles d'évaluation de la MRC de Portneuf et M. Robert Dorion à titre de signataire substitut, en remplacement de M<sup>me</sup> Nancy Brassard.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 5.1 COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) – ADOPTION DES PROJETS RECOMMANDÉS

CR 56-03-2018

**CONSIDÉRANT** que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet 2015 (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau Service de développement économique au sein de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que le 9 décembre 2015 le comité d'investissement commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit à la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

**CONSIDÉRANT** que le transfert de responsabilité de la gestion commune FLI/FLS à la MRC de Portneuf est dicté par une entente de gestion;

**CONSIDÉRANT** que dans l'entente de gestion le CIC est décisionnel quant à toutes les décisions dans le cadre des demandes de financement présentées audit comité;

Il est proposé par M. Yves Bédard et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement des dossiers présentés au CIC du 20 mars 2018, soit :

N° dossier	Montant octroyé	Fonds	Stade projet
#03-18-2002-2 Coopérative des viandes de Portneuf	6 800 \$	FDC volet 3	Consolidation
#03-18-2149-2 Microbrasserie des Grands Bois	10 000 \$	FDC volet 3	Expansion
#03-18-3093 MiniMum Café inc.	5 000 \$	FDC volet 1	Démarrage
#03-18-2070	-	FLI/FLS	Report de l'échéance de 12 mois

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les conventions et offres de financement en rapport avec le financement octroyé par le CIC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5.2 FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DE PORTNEUF – PROJETS RECOMMANDÉS

CR 57-03-2018

**CONSIDÉRANT** que le Comité d'évaluation des projets (CEP) a procédé à l'analyse de projets reçus en date du 14 février 2018 lors de sa réunion tenue le 26 février 2018;

**CONSIDÉRANT** que le Comité d'évaluation des projets recommande au conseil de la MRC de Portneuf les projets présentés dans le tableau suivant :

# de dossier	Nom du promoteur	Nom du projet	Coût de projet admissible	Montant admissible	Montant recommandé
<b>Volet local</b>					
PSL 2017-13	Association nautique du Lac-Sergent	Bonification des équipements du Club de canoë-kayak	25 154 \$	15 000 \$	15 000 \$
<b>Volet territorial</b>					
PST 2017-06	Société Provancher	Mise en valeur et atténuation des menaces dans la Réserve naturelle du Marais-Léon-Provancher	131 546 \$	37 000 \$	30 000 \$
PST 2017-07	Carrefour FM Portneuf	Rénovation et optimisation des nouveaux locaux	78 299 \$	18 000 \$	18 000 \$
PST 2017-09	Corporation du Parc naturel régional de Portneuf	Phase 3 du Plan de développement et marketing du PNRP	109 345 \$	50 000 \$	50 000 \$
<b>Volet Événements touristiques et culturels</b>					
PSÉ 2017-02	Arts et Saveurs Portneuf	Route Arts et Saveurs Portneuf – Édition 2018	46 500 \$	6 500 \$	6 500 \$

Il est proposé par M. Denis Jobin et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise les contributions non remboursables telles que recommandées par le Comité d'évaluation des projets;

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les protocoles d'entente liés aux projets retenus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5.3 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE – RÉVISION DE LA POLITIQUE

CR 58-03-2018

**CONSIDÉRANT** que la MRC a adopté par résolution le 20 avril 2016 (CR 101-04-2016) une première version de la Politique de soutien aux

projets structurants pour améliorer les milieux de vie, laquelle prenait le relais de la Politique d'investissement du fonds du Pacte rural de la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que l'expérience des dernières années dans la mise en œuvre de la politique a permis de constater que certains ajustements et modifications pourraient être apportés afin d'améliorer l'efficacité dans l'application de la politique, et ce tant pour la MRC que pour les promoteurs de projets;

**CONSIDÉRANT** que les membres du Comité d'évaluation des projets (CEP) ont analysé la proposition de révision de la politique lors de la rencontre tenue le 14 février 2018;

**CONSIDÉRANT** que les recommandations du Comité d'évaluation des projets (CEP) concernant les modifications à la politique ont été présentées au conseil de la MRC de Portneuf lors du comité de travail du 7 mars;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf adopte la révision de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie telle que présentée;

**QUE** copie de cette politique révisée soit transmise au Secrétariat à la Capitale-Nationale et mise en ligne sur le site Web de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.4 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UNE APPLICATION MOBILE**

**CR 59-03-2018**

**CONSIDÉRANT** que le plan d'action de l'Entente de développement culturel 2017 identifiait un projet d'application mobile sur la toponymie portneuvoise;

**CONSIDÉRANT** qu'un budget de 5 000 \$ est disponible pour la réalisation du projet de guide;

**CONSIDÉRANT** que trois soumissions ont été demandées auprès de spécialistes en programmation informatique et en design d'applications, soit :

- Ascense Solutions Technologiques (Saint-Raymond);
- Rum & Code (Shawinigan);
- Ian Létourneau (Québec);

**CONSIDÉRANT** que Ian Létourneau a soumis une proposition de services répondant à l'ensemble des besoins identifiés pour le montant le moins élevé, soit 2 100 \$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT** que le travail de M. Ian Létourneau a fait l'objet d'une recommandation favorable à la suite d'un projet réalisé au Musée national des beaux-arts du Québec;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Michelle Pagé et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf mandate M. Ian Létourneau pour développer l'application mobile mettant en valeur certains éléments de la toponymie portneuvoise;

**QUE** la MRC de Portneuf autorise le préfet à signer les documents relatifs au contrat;

**QUE** la MRC de Portneuf autorise une dépense de 2 100 \$ plus taxes dans le budget réservé à ce projet dans l'Entente de développement culturel 2017;

**QUE** la MRC de Portneuf autorise l'utilisation des autres sommes prévues au budget pour assumer les dépenses hors mandat relatives au projet, comme les droits d'auteur pour les photos, l'hébergement Web et la promotion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.5 FONDS PATRIMOINE ET CULTURE 2018 – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ANALYSE**

**CR 60-03-2018**

**CONSIDÉRANT** que le Fonds Patrimoine et Culture est un programme annuel permettant de soutenir les projets novateurs en arts et en patrimoine d'organismes culturels de la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que l'entente de développement culturel conclue entre la MRC et le ministère des Communications permet de rendre disponible un montant de 35 000 \$ pour le financement de projets présentés au volet 1 et un montant de 6 000 \$ pour les projets présentés au volet 2 du programme;

**CONSIDÉRANT** qu'un total de 12 projets ont été reçus pour les 2 volets lors de l'appel de projets tenu du 15 novembre 2017 au 5 février 2018 et qu'ils ont été analysés selon des critères bien précis;

**CONSIDÉRANT** que le comité d'analyse, formé par la MRC de Portneuf et composé de M<sup>me</sup> Claudine Bertrand, M<sup>me</sup> Dominique Roy, M<sup>me</sup> Diane Vincent, M<sup>me</sup> Gabrielle Boucher et M. Denis Jobin, a analysé les projets à l'aide d'une grille d'évaluation prévue à cet effet, tel que prescrit à la politique de mise en œuvre du Fonds Patrimoine et Culture (CR 313-12-2016);

**CONSIDÉRANT** que le comité d'analyse recommande les neuf projets suivants avec les montants correspondants :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant recommandé</b>
<b>Volet 1 : Soutien aux projets à caractère culturel (arts et patrimoine)</b>		
Relais de la Pointe-aux-Écureuils	Projet d'exposition en arts populaires (patenteux de Portneuf)	4 500 \$
Arts et Saveurs de Portneuf	Présentation d'une programmation culturelle dans le cadre de la Route Arts et Saveurs de Portneuf	5 000 \$
Ligue des intervenants portneuvois du spectacle (LIPS)	Les brunantes (projections cinématographiques au Parc naturel régional de Portneuf)	4 000 \$

Corporation des lieux historiques de Pont-Rouge	Projet de développement de public préscolaire et primaire en arts de la scène	4 600 \$
Culture et Patrimoine Deschambault-Grondines	Activité de médiation culturelle avec l'artiste Mathieu Fecteau	2 200 \$
École de musique Denys-Arcand	Résidence d'artiste et activité de médiation culturelle avec le percussionniste Fred Lebrasseur	3 200 \$
École régionale de musique de Pont-Rouge	Tournée du Stage band dans la MRC de Portneuf	4 109 \$
<b>Volet 2 : Soutien aux projets de création de capsules vidéo</b>		
Ligue des intervenants portneuvois du spectacle (LIPS)	Captation de performances musicales d'artistes portneuvois dans des lieux inusités	2 000 \$
Culture et Patrimoine Deschambault-Grondines	Documentation vidéo de l'exposition <i>Sorti du bois</i>	2 000 \$

**CONSIDÉRANT** que le comité d'analyse recommande à la MRC de Portneuf d'attribuer un montant global de 31 609 \$ en 2018 pour la réalisation des projets mentionnés ci-haut;

Il est proposé par M. Daniel Dion et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf accorde les subventions mentionnées ci-dessus pour un total de 31 609 \$, somme disponible pour les deux volets du Fonds Patrimoine et Culture 2018;

**QUE** la MRC de Portneuf autorise le préfet et la directrice générale à signer les protocoles d'entente avec les promoteurs de ces projets.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5.6 SOUTIEN À UNE PRODUCTION ARTISTIQUE AU PARC NATUREL RÉGIONAL DE PORTNEUF

CR 61-03-2018

**CONSIDÉRANT** qu'un montant résiduel de 3 000 \$ est disponible à la suite d'activités de formation et d'accompagnement réalisées dans les dernières années afin d'assurer la pérennité de la Route Arts et Saveurs de Portneuf, dans le cadre de l'entente de développement culturel;

**CONSIDÉRANT** que le comité de gestion de l'entente a suggéré d'utiliser ce montant pour soutenir un projet artistique se déroulant en dehors d'un lieu de diffusion culturelle conventionnel;

**CONSIDÉRANT** qu'une somme de 2 000 \$ est également disponible au budget « Arts et Patrimoine » et pouvant servir de levier afin de profiter des opportunités qui se présentent en faveur du développement culturel du territoire;

**CONSIDÉRANT** que L'Orchestre d'hommes-orchestres propose une production d'envergure à l'été 2018 dans le Parc naturel régional de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que cette production exclusive et sur mesure consiste en un parcours déambulatoire de plusieurs tableaux sur le thème du conte, en collaboration avec l'artiste Claudie Gagnon;

**CONSIDÉRANT** que la réalisation de ce projet artistique professionnel permet l'atteinte de plusieurs objectifs de la politique culturelle de la MRC de Portneuf tout en participant au rayonnement du Parc naturel régional de Portneuf;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Michelle Pagé et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf soutienne le projet de L'Orchestre d'hommes-orchestres pour un montant de 5 000 \$ dont 3 000 \$ sont issus du budget de l'Entente de développement culturel 2016 et dont 2 000 \$ sont issus du budget « Arts et Patrimoine »;

**QUE** le préfet et la directrice générale soient autorisés à verser ce montant à L'Orchestre d'hommes-orchestres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.7 DEMANDE DE RADIATION DANS LE FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT**

**CR 62-03-2018**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a remplacé le CLD de Portneuf comme partie au contrat de prêt conclu avec le gouvernement du Québec dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) depuis le 20 avril 2015;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a récupéré la gestion du Fonds local d'investissement le 31 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf, après plusieurs démarches, est dans l'impossibilité de récupérer les sommes dues dans deux dossiers;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC a été informé des démarches entreprises et est en accord avec la décision d'effectuer une radiation, en fin d'exercice financier;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise la radiation au 31 décembre 2017, et ce au capital du FLI, d'une somme de 520,99 \$ à recevoir dans le dossier #88;

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise la radiation au 31 décembre 2017, et ce à même les intérêts générés dans le FLI, d'une somme de 565,99 \$ en intérêts à recevoir dans le dossier #2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.8 ALLIANCE QUÉBEC VÉLO DE MONTAGNE – PLAN D'ACTION MARKETING 2018 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 12 500 \$**

**CR 63-03-2018**

**CONSIDÉRANT** que l'Alliance Québec Vélo de montagne compte parmi ses membres les organisations suivantes : l'OTQ, la Vallée Bras-du-Nord, le Mont-Sainte-Anne, les Sentiers du Moulin et E47 Lac-Delage;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de La Jacques-Cartier et la SDÉ de La Côte-de-Beaupré sont prêtes à s'impliquer financièrement dans ce projet;

**CONSIDÉRANT** que le regroupement « Alliance Québec Vélo de montagne » est à finaliser un plan stratégique de développement et de mise en marché du vélo de montagne de la région de Québec sur les marchés internationaux pour 2018-2021;

**CONSIDÉRANT** qu'il a été constaté que les efforts déployés à compter de 2014 ont favorisé une croissance importante de l'achalandage des stations et une hausse de leurs revenus;

**CONSIDÉRANT** que ce projet est en adéquation avec le plan stratégique de destination 2017-2021 de la région de Québec ainsi qu'avec la stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure au Québec du ministère du Tourisme du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la Vallée Bras-du-Nord est reconnue comme un élément supralocal structurant au point de vue du tourisme et de la récréation et que son développement contribue à la promotion des richesses du territoire de la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que, lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2018, le conseil a prévu une somme de 10 000 \$ pour participer à la promotion de l'Alliance Québec Vélo de montagne;

**CONSIDÉRANT** que la Vallée Bras-du-Nord est le coordonnateur des activités de l'Alliance Québec Vélo de montagne;

Il est proposé par M. Denis Jobin et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser à la Vallée Bras-du-Nord une participation financière de 10 000 \$ et que ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Promotion et développement touristique » numéro 02 62200 348.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.9 DÉFI OSENTREPRENDRE CAPITALE-NATIONALE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 750 \$**

**CR 64-03-2018**

**CONSIDÉRANT** que le comité organisateur de la 20<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprendre Capitale-Nationale (Concours québécois en entrepreneuriat) a sollicité la MRC de Portneuf pour une aide financière;

**CONSIDÉRANT** que le concours vise à encourager la performance des entreprises de Portneuf dont certaines pourraient se démarquer à l'échelle régionale;

**CONSIDÉRANT** que ce concours est un véritable outil de promotion de l'entrepreneuriat permettant aux entreprises d'augmenter leur visibilité et de développer des réseaux de contacts;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf demeure sensible au développement socio-économique de la région de la Capitale-

Nationale et désire soutenir les efforts et le travail d'entrepreneurs dynamiques provenant de son territoire;

**CONSIDÉRANT** l'implication coordonnée des MRC de l'Île d'Orléans, de Portneuf et des SDÉ de La Côte-de-Beaupré et de La Jacques-Cartier dans ce dossier;

**CONSIDÉRANT** que cet effort concerté permettra d'offrir une bourse de 3 000 \$ à un entrepreneur dans le cadre du DÉFI OSEntreprendre Capitale-Nationale;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser au Défi OSEntreprendre Capitale-Nationale du Concours québécois en entrepreneuriat une aide financière de 750 \$;

**QUE** l'aide financière transite par la SDÉ de La Jacques-Cartier qui assurera le suivi de cette aide financière;

**QUE** ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Aide financière provenant du FDT » numéro 02 62108 996.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.10 SALON NATURE PORTNEUF DE SAINT-RAYMOND – DEMANDE DE COMMANDITE DE 500 \$**

**CR 65-03-2018**

**CONSIDÉRANT** que le Salon Nature Portneuf a offert un plan de commandite à la MRC de Portneuf dans le cadre de la 4<sup>e</sup> édition de cet événement d'envergure régionale;

**CONSIDÉRANT** que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement à cet événement;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a prévu au budget 2018 de son Service de développement économique un poste budgétaire aux fins de l'octroi de commandites;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Andrée St-Laurent et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 500 \$ à Salon Nature Portneuf comme participation financière à cet événement en tant que commanditaire Bronze;

**QUE** ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Commandites » numéro 02 62100 970.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.11 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE – PROJET RECOMMANDÉ DANS LE VOLET « ANIMATION ET MOBILISATION DU MILIEU »**

**CR 66-03-2018**

**CONSIDÉRANT** la résolution CR 34-02-2018 qui autorisait une contribution de 747 \$ provenant du Fonds de soutien aux projets

structurants, volet « Animation et mobilisation du milieu », pour la tenue d'une formation sur la collecte de fonds et la recherche de commandites pour les organismes à but non lucratif;

**CONSIDÉRANT** que les places disponibles pour cette formation ont été comblées dans un court délai et que plusieurs autres personnes ont manifesté leur intérêt à y assister, confirmant ainsi que cette formation répond à un besoin des organismes;

**CONSIDÉRANT** qu'Emploi-Québec (CLE de Portneuf) peut soutenir une deuxième séance de formation pour une contribution représentant 50 % des coûts avant taxes;

**CONSIDÉRANT** que le Service de développement économique recommande le projet suivant :

Volet « Animation et mobilisation du milieu »				
# de dossier	Nom du promoteur	Nom de l'activité	Coût du projet	Montant recommandé
PSA-2017-04	MRC de Portneuf	Formation sur la collecte de fonds et la recherche de commandites pour les organismes à but non lucratif (2 <sup>e</sup> séance)	1 322 \$	747 \$

Il est proposé par M. Dominic Tessier Perry et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise la contribution telle que recommandée par le Service de développement économique;

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise M<sup>me</sup> Josée Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente relative à la contribution d'Emploi-Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 5.12 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE – MANDAT DE RÉALISATION D'UN PLAN D'ACTION SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

CR 67-03-2018

**CONSIDÉRANT** que la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf s'est réunie le 9 mars 2018 et que, lors de ses travaux, il y a été question des projets prioritaires du Service de développement économique de la MRC pour l'année 2018;

**CONSIDÉRANT** l'impact, pour la MRC de Portneuf, de la situation qui prévaut sur son territoire en matière de pénurie de main-d'œuvre et de son désir de se doter d'un plan d'action sur le développement de la main-d'œuvre;

**CONSIDÉRANT** que la commission désire s'adjoindre des partenaires dans le cadre de la planification de ses actions en lien avec la pénurie de main-d'œuvre;

Il est proposé par M. Guy Germain et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf mandate la commission du développement social et économique afin d'élaborer un plan

d'action sur le développement de la main-d'œuvre et d'inviter des représentants régionaux dans le cadre de ses travaux lorsque nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. DOSSIERS RÉGIONAUX**

**6.1 FESTIVAL DE FILMS POUR L'ENVIRONNEMENT, 15<sup>e</sup> ÉDITION – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE**

**CR 68-03-2018**

**CONSIDÉRANT** que le Festival de films pour l'environnement demande à la MRC de Portneuf une aide financière dans le cadre de la tenue de sa 15<sup>e</sup> édition, un événement d'envergure provinciale;

**CONSIDÉRANT** l'impact de cet événement aux niveaux culturel, touristique et sa portée régionale et provinciale;

**CONSIDÉRANT** que la MRC favorise ce type de démarche et désire contribuer financièrement à cet événement;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a prévu à son budget 2018 un poste budgétaire aux fins de l'octroi de commandites et que des sommes y sont encore disponibles;

**CONSIDÉRANT** la politique de la MRC sur les commandites, publicités et le financement d'organismes régionaux entérinée le 19 octobre 2016;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Michelle Pagé et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 500 \$ au Festival de films pour l'environnement comme participation financière à cet événement en tant que commanditaire;

**QUE** ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Commandites » numéro 02 62100 970.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.2 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DES MRC AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DU TOURISME DE QUÉBEC (OTQ)**

**CR 69-03-2018**

**CONSIDÉRANT** que l'OTQ a fait parvenir une lettre le 4 octobre dernier mentionnant que le règlement numéro 567 de l'agglomération de Québec prévoit que 2 des 12 membres du conseil de l'Office du tourisme de Québec (OTQ) soient nommés pour des mandats de 2 ans par l'ensemble des MRC de l'Association touristique régionale de Québec;

**CONSIDÉRANT** qu'un de ces deux postes est maintenant vacant suite à la fin de mandat de M. Alain Winter;

**CONSIDÉRANT** que la demande de l'OTQ précise que l'ensemble des quatre MRC doit se concerter et nommer un représentant au sein du conseil d'administration de celui-ci;

**CONSIDÉRANT** qu'après entente entre les quatre MRC impliquées, il est prévu que l'ensemble des MRC soit représenté par M. Daniel Robitaille, président de Développement Côte-de-Beaupré;

Il est proposé par M. Deny Lépine et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf autorise la nomination de M. Daniel Robitaille, président de Développement Côte-de-Beaupré, à titre de représentant au conseil d'administration de l'Office du tourisme de Québec, et ce jusqu'en juin 2019;

**QUE** cette résolution soit transmise à l'Office du tourisme de Québec ainsi qu'aux MRC de l'Île d'Orléans, de La Côte-de-Beaupré et de La Jacques-Cartier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **6.3 CORPORATION DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE PORTNEUF (CGPNRP) – AIDE FINANCIÈRE 2018**

**CR 70-03-2018**

**CONSIDÉRANT** que, lors de la séance du conseil du 20 juillet 2011, le conseil a procédé à la création de la Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf (CGPNRP) et qu'une entente fut conclue entre la MRC et la CGPNRP le 26 juin 2013;

**CONSIDÉRANT** que le conseil s'est engagé par résolution le 15 mars 2017 (CR 63-03-2017) à soutenir annuellement le fonctionnement et les projets d'investissement de la CGPNRP via une aide financière de 150 000 \$, et ce pour les années 2017-2018-2019;

**CONSIDÉRANT** que cette aide est versée conditionnellement à ce qui est prévu dans l'entente signée en juin 2013 entre la MRC et la CGPNRP où il est mentionné que la MRC s'engage à supporter financièrement la CGPNRP en contrepartie d'une justification de la demande financière par la présentation annuelle des réalisations et des prévisions budgétaires;

**CONSIDÉRANT** que cette aide est versée à même deux enveloppes distinctes :

- Fonds régional de mise en valeur;
- Les revenus générés par la gestion des baux de villégiature à l'intérieur de la zone de récréation intensive du Parc;

**CONSIDÉRANT** que M. Sébastien Perreault, coordonnateur de la CGPNRP, est venu présenter, lors du comité de travail du 7 mars 2018, un bilan des activités réalisées au cours de l'année 2017 et les projets envisagés pour 2018;

**CONSIDÉRANT** que le conseil est satisfait de la présentation de M. Perreault et accepte de répondre à la demande d'aide financière annuelle de la CGPNRP au montant de 150 000 \$;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à verser à la CGPNRP un montant de 150 000 \$ comme contribution au projet du parc régional pour l'année 2018;

**QUE** la somme totale de 150 000 \$ soit avancée et prise à même le poste budgétaire « Fonds régional de mise en valeur » numéro 59 15700 000 et que les revenus générés par les baux de la zone de récréation intensive en cours d'année 2018 soient retournés dans ledit fonds au 31 décembre 2018;

**QUE** cette somme soit également budgétée pour l'année 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **6.4 PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ – ADOPTION**

**CR 71-03-2018**

**CONSIDÉRANT** que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf est en vigueur depuis le 26 janvier 2010;

**CONSIDÉRANT** que l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

**CONSIDÉRANT** que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie fera l'objet d'une analyse par les conseillers en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique et qu'au terme de cette analyse une demande d'attestation de conformité sera adressée au ministère de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT** que toutes les municipalités de la MRC ont émis un avis favorable à l'égard de la version révisée du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que la MRC est en accord avec les actions figurant à l'intérieur de son plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Portneuf;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Andrée St-Laurent et résolu :

**QUE** le conseil adopte le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf ainsi que son plan de mise en œuvre afin de le transmettre au ministère de la Sécurité publique pour attestation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **6.5 SOUTIEN AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE PROJET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DANS LA MRC DE PORTNEUF**

**CR 72-03-2018**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a reçu une demande de soutien de la part du Conseil régional de l'environnement (CRE) de la Capitale-Nationale concernant le projet Électrification des transports dans la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que ledit projet, porté par le CRE de la Capitale-Nationale, fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre du programme de financement communautaire ÉcoAction;

**CONSIDÉRANT** que le projet consiste à démontrer les effets bénéfiques sur l’environnement, l’économie et la santé de l’utilisation des véhicules électriques pour les déplacements corporatifs auprès des municipalités de la MRC de Portneuf, des industries, des commerces et des institutions;

**CONSIDÉRANT** que le projet concorde sur de nombreux points avec la vision de la MRC sur le développement de son territoire, notamment le manque de mobilité durable identifié dans le plan concerté de développement du territoire de la MRC de Portneuf 2016-2020;

**CONSIDÉRANT** que ce projet permettra de préparer la MRC à une transition énergétique afin de participer, localement, à la lutte contre les changements climatiques;

Il est proposé par M. Yves Bédard et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf appuie le projet Électrification des transports dans la MRC de Portneuf du Conseil régional de l’environnement de la Capitale-Nationale;

**QUE** la MRC de Portneuf mette à disposition certains de ses employés dont les tâches sont connexes au projet afin de participer au comité de mise en œuvre;

**QUE** la MRC de Portneuf participe aux communications publiques et à la diffusion des activités de promotion auprès des citoyens.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

## **7. RAPPORTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS**

### **7.1 COMMISSION DE L’AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Une rencontre du comité a eu lieu le mardi 13 mars 2018. Les sujets suivants concernant le schéma d’aménagement et de développement du territoire y ont été traités :

- Suivi de la consultation publique concernant la dérogation pour la rampe d’accès à la caserne incendie de la municipalité de Rivière-à-Pierre;
- Suivi du dossier de l’agrandissement de l’entreprise Sable Marco inc.;
- Suivi de la consultation publique concernant le projet de développement de villégiature prévu au golf Le Grand Portneuf;
- L’analyse du projet de règlement de la Ville de Pont-Rouge concernant le projet de résidence de tourisme en rangée.

### **7.2 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

Une rencontre du comité a eu lieu le vendredi 9 mars 2018. Des discussions y ont eu lieu concernant le projet de réalisation d’un plan d’action sur le développement de la main-d’œuvre et de la nécessité de s’adjoindre de partenaires régionaux à cet effet.

### **7.3 COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

### **7.4 COMMISSION DE L'ADMINISTRATION**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

### **7.5 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

### **7.6 COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Une rencontre est prévue dans les prochaines semaines.

### **7.7 TRANSPORT RÉGIONAL**

M. Raymond Francoeur indique que la Corporation de transport régional de Portneuf offrira un service gratuit de navette pour les visiteurs du Salon Contact Emploi le 20 avril prochain. Deux parcours offriront cinq départs : le parcours nord (Saint-Raymond – Pont-Rouge) et le parcours ouest (Saint-Marc-des-Carières – Deschambault – Portneuf – Cap-Santé).

### **7.8 RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)**

M. Dominic Tessier Perry annonce qu'une porte ouverte des installations de la Régie aura lieu cet été. L'information sera transmise aux municipalités.

### **7.9 FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE**

Une rencontre est prévue dans les prochaines semaines.

## **8. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS**

M. Denis Jobin remercie M<sup>me</sup> Lucie Godin, directrice du Service de développement économique de la MRC, pour sa présentation des services de développement économique offerts par la MRC lors du déjeuner de réseautage des gens d'affaires organisé par la Ville de Cap-Santé. Les participants ont apprécié l'information qui y a été diffusée.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **PROCHAINES RENCONTRES**

- Comité de travail – le mercredi **4 avril 2018** à 17 h 30;
- Conseil des représentants – le mercredi **18 avril 2018** à 19 h.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CR 73-03-2018** L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 40 sur la proposition de M<sup>me</sup> Andrée St-Laurent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le préfet,

La secrétaire-trésorière,

---

Bernard Gaudreau

---

Josée Frenette